

un frano le kilogramme, d'après une petite statistique faite sur des renseignements précis. Ceci pour vous laisser entendre que ce n'est point de la poésie bête.

Comment ces char-là sont-ils fabriqués ? — Ah ! voilà. Le procédé n'est pas du tout banal ; il est même assez compliqué et je ne puis, moi profane, le parviendrais à expliquer clairement. Brevetés tout de même par charité :

M. Vaisier expose ses idées, fournit les grandes lignes. Le sculpteur, M. Louat, les interprète immédiatement avec justesse et avec brio ; il fait deux maquettes sur les indications données. Bon. Puis le même M. Louat fournit au maître charpentier, M. Brévère, les plans de la carcasse, de la grande ossature des charbons. Cela fait, M. Louat exécute entièrement les sujets en terre glasse. Attention ! Brevetés-moi bien ! On moule en plâtre tout ça. Sur la matrice gigantesque ainsi obtenue, moulée autant qu'il est nécessaire, on adapte très exactement un fin tissu solide treillis métallique, sur lequel on colle de la toile grossière ; puis on l'enduit d'une épaisse couche de plâtre... C'est fait, le tour est joué ! Montez ces gros fragments des deux vastes compositions sur les charpentes, cloquez-les sur des parquets de hattes... et ça y est ! Il n'y a plus qu'à peindre et à décorer les monuments blancs, blancs comme des faces de Pierrot.

Ce soir revient à M. Lessiau, entrepreneur des charbons de M. Vaisier et à son aimable collaborateur M. Henri Dufrest. Vous ne direz des nouvelles de leur couleur !

Voulez-vous me parler patiemment d'expliciter hier, M. Ménard, le deuxième second de M. Louat.

Co char de l'Alchimiste sera une féerie ambulante. Le charbon de la pierre philosophale, — un vieillard imposant, tout décarlaté habillé, — à devant lui un vaste écran donnant accès à un mortier qui projette dans l'espace toutes espèces de parfums et d'essences exquis s'évaporant dans des flots de fumée odorante multicolore.

Et comment ça, dites-vous ?

— Je veux bien débiter le truc, parce que c'est vous.

M. De Bar, le célèbre artisan de Marquén-Barrou, se tiendra, en dedans, commodément installé sous les pieds de l'Alchimiste, avec une provision de bombes, — parfaitement, — de flammes de Bengale et autres artifices. Il fait passer son explosif dans le grand creuset, allume la mèche et pan ! pan ! votre joli nez, Mesdames, reçoit des nuées d'ambrosie et vos yeux papillonnent de plaisir, contemplant des flammes orangées, vertes, bleues, jaunes, rouges, etc.

— Tranquillisez-vous : le bon artisan, dans son laboratoire à donations, sera tranquille comme Bapteste, à l'abri du soleil, et rafraîchi par des courants d'air adroitement menagés.

C'est encore plus fort que le Gargantua qui avale des enfants, hein ?

La Parfumerie traînera sur son char triomphal une tempête de fines fleurs en fleurs, je ne vous dis que ça ! Rhododendron, jasmin, lilas, rose, héliotrope, violette, etc., formeront un parterre montant des plus agréables autour d'un majestueux alambic venu tout spécialement de Grasse pour figurer dans cette apothéose de l'art du parfumeur.

C'est pas fini : sur une troisième voiture, très coquette aussi, la Savonnerie, chargée de belles Congolaises, on frappera des savons, distribués à tous les spectateurs.

Et qu'on, ces machineries ? demandiez-vous naïvement. Eh oui, en bronze, en aluminium, etc.

Mais en savon, parbleu ! Et du Congo oncore ! — Ah ! tant mieux... Au moins ils serviront à quelque chose, ces petits souvenirs.

« Et la fête terminée, que fera-t-on de ces superbes chars ?

— Ça, mon vieux, me répliqua un peintre, c'est le secret de l'Alchimiste !

XAVIER FLÉURY.

Album-Souvenir
Tous les Roubaixiens, tous les étrangers voudront garder un souvenir durable des fêtes de Roubaix. Pour répondre à ce désir, le Comité d'organisation a fait éditer un superbe ALBUM-SOUVENIR donnant le portrait de la Reine des Reines, le portrait du groupe des demoiselles d'honneur et la reproduction de TOUS LES CHARS. Cet album est tiré sur papier de luxe et les 34 planches sont réunies sous une jolie couverture en couleurs. Le prix est de un franc, l'Album est vendu au PROFIT DE L'ŒUVRE DU NOUVEAU HOPITAL.

L'album est luxueusement imprimé ; les 34 planches sortent des presses de l'imprimerie Alfred Rebouix ; les dessins ont été fournis au Comité d'organisation par des artistes de la Maison Hallet, de Paris ; la couverture en couleurs sort des ateliers de MM. Lefebvre et Nisse à Roubaix.

VOIR A LA PAGE 4, la liste des Hôtels et Restaurants de Roubaix, recommandés aux étrangers pour les fêtes du 31 mai et du 1er juin. 30045
Fenêtres à louer, sur le passage du cortège du 31 mai : Voir aux annonces. 31028

L'ÉLECTION FRÉDÉRIC HUMBERT ET M. PELLETAN

LE REÇU N° 708

Paris, 29 mai. — On sait que M. Pelletan a déclaré hier qu'il n'avait pas reçu la singulière lettre de Parayre, l'ex-intendant de la famille Humbert à ce sujet, le Figaro publie une article dont nous détachons les passages suivants :

Le lettre de M. Parayre est datée, comme nous l'avons dit, du 25 septembre 1902. Elle a été mise à la poste ce même jour au bureau de l'avenue de la Grande-Armée, ainsi qu'en fait foi l'enveloppe qui la contenait et qui fut émise encore dans un des dossiers particuliers du cabinet de M. le Ministre de la Marine, rue Royale, avec la missive elle-même.

Le ministre de la Marine adressa à Monsieur Pelletan, Ministre de la Marine, rue Royale, à Paris, une lettre recommandée.

Elle lui a été remise le 25 septembre 1902. Le reçu que le fonctionnaire du ministère de la Marine adresse au signataire du Ministère en a donné, au nom de M. Pelletan, la date, la poste, le n° 706 et la date du 26 septembre sur la souche du bureau de poste qui a remis la lettre au ministre.

Il n'est donc plus facile de nier l'existence de la trace. Sur le talon du reçu 706 se trouvent d'ailleurs inscrites toutes les indications qui peuvent faciliter les recherches de M. Pelletan : l'heure à laquelle M. Parayre a déposé sa lettre : 20 h 15 (c'est-à-dire la vingtième heure, 8 h. 15 du soir) ; la date du 25 septembre 1902 (c'est-à-dire le bureau (62) dans lequel la lettre a été déposée : or le bureau 62 est le bureau de l'avenue de la Grande-Armée).

Il est impossible de ne pas trouver, dans le personnel du cabinet de M. le Ministre, le signataire du reçu n° 706. Et si tel est aussi difficile de prouver qu'une lettre recommandée de cette importance n'a pas été remise à son destinataire, le Ministre.

Car, contrairement à M. Pelletan déclare que la lettre de M. Parayre n'a pas été envoyée ou qu'elle n'a pas été reçue, il trompe ses collègues ou se trompe lui-même.

C'est ce qu'il fallait démontrer. Le Figaro déclare que ces documents ne lui ont pas été communiqués par M. Parayre, qui, ayant obtenu tout ce qu'il désirait, s'est mis en liberté provisoire, puis une ordonnance de non-lieu, ne devrait pas avoir de raison d'en vouloir à un gouvernement aussi aimable à son égard.

Ajoutons que le récipiendaire de la fameuse lettre sera publié ; il porte la signature d'un familier du ministre de la marine, M. V... La lettre a été bel et bien reçue au cabinet de M. Pelletan et a été ouverte.

Le Figaro d'aujourd'hui contiendra, dit-on, de nouvelles et piquantes révélations.

Chez le frère d'Armand Parayre
Paris, 29 mai. — Le frère d'Armand Parayre a déclaré à un rédacteur de l'Echo de Paris : 1. que la lettre publiée par le Figaro était authentique ; 2. que Mme Humbert avait dépensé, en 1889, plus de 30.000 francs pour obtenir l'invalidation du concurrent de son mari, et 3. que, en 1889, le secrétaire de M. Pelletan, dont il ne se rappelle plus le nom, était un monsieur d'un certain âge.

A un rédacteur de la Patrie, il a dit, en traitant d'« élites » ses clients :

« Les députés de M. Pelletan en faveur de Frédéric Humbert à ce prix ont été payés par une compagnie de presse très vicieuse faite dans un journal du matin, antérieur. Cette campagne avait pour but de préparer le discours de M. Pelletan. Or, à cette époque, j'occupais le poste d'administrateur de l'Echo de Paris, et j'ai remis à M. Pelletan, le 25 septembre 1902, un libellé de 1.500 francs. Lorsque le libellé de banque n'était pas versé, la publication des articles était interrompue. Elle reprenait à chaque versement de 1.000 francs. »

En terminant, M. Parayre a dit que Mme Humbert avait dans son sac beaucoup d'histoires de ce genre et qu'elle les contait devant la Cour d'assises.

La Presse affirme que le journal antichrézien serait la Lanterne, alors dirigé par le trop fameux Mayer.

L'impression à Paris
Paris, 29 mai. — Les révélations précises du Figaro provoquent une vive émotion dans les milieux politiques. On dit que ce n'est que le prélude d'une longue campagne très documentée, et que les scandales dont l'inspiration serait M. Lockroy et aussi, ajoutent-on, M. le Président de la République, les dix brocards de son trop bruyant ministre.

LA COLLISION DE DEUX STEAMERS
Anvers, 29 mai. — Le nombre des victimes dans la terrible catastrophe sur le canal est augmenté de trois unités. Il y a 25 morts, parmi lesquels 18 Polonais d'Autriche, un Polonais russe et cinq Italiens.

L'Uto, le bateau abordeur, a été mis à la chaîne. Le montant de la saisie s'élève à 400.000 francs. Le Tribunal de commerce a nommé des experts.

L'Uto s'est brisé en deux sous l'influence du sable qui travaillait avec une force irrésistible. Depuis hier les deux tronçons se sont enlèves de plus de cent pieds. Dans trois jours, il sera complètement disparu.

Jusqu'à ce qu'on a sauvé trente cadavres et au fur et à mesure qu'on en enlève du navire, du sable bouillant vient aussitôt combler le vide. On ne cherche pas les cadavres parce que ce travail est trop dangereux dans les conditions où se présente le navire.

LE SYNDICAT CENTRAL DES PÊCHEURS

On lit dans un journal de Paris :

Une assemblée générale extraordinaire du Syndicat central des pêcheurs de la Seine a eu lieu à Paris, le dimanche 27 mai. Elle a été présidée par M. le Ministre de la Pêche et de la Pisciculture, sous la présidence de M. Ehret. Il s'agissait de protester contre le décret du 17 février dernier, qui porte atteinte aux droits des sociétés de pêcheurs à la ligne femelle de l'Etat. Plus de cent cinquante associations se trouvaient représentées, notamment celles de Lille, Châlons-sur-Marne, Reims, Angers, Arras, Cambrai, Macon, Toulouse et les vingt-neuf sociétés du Sud-Ouest, D. jon, Orléans, Rennes, Le Mans, Sens, la Rochelle, Bony, Chelles, Romilly, Châteauneuf, Charenton, Beaumont, Maisons-Laffitte, Pontoise, Beaumont, Juvisy, Villeneuve-Saint-Georges, Bois-Dunckerque, etc., etc.

M. Ehret, président du Syndicat central, a constaté que les efforts accomplis par les sociétés pour arriver au remplacement de nos cours d'eau ne peuvent être récompensés. Après avoir encouragé l'idée qui portait les pêcheurs à se grouper, on semble vouloir enlever la ruine des associations fondées.

L'assemblée a émis à l'unanimité un vœu demandant l'abrogation du décret du 17 février 1903.

D'autre part, M. Edmond Ory, professeur de droit à Lille, président du Comité départemental des présidents du Nord, a été élu vice-président du Syndicat central, et l'assistance a voté ses vœux remerciant pour les services rendus par son collègue au Comité départemental, M. Ravet de Monteville.

Pour rassurer ceux de nos lecteurs qui craignent à tort le gonion, nous ajoutons à l'époque du Petit Journal que le décret du 7 février 1903 a toutes les chances possibles de ne jamais être appliqué.

Il y aurait en effet, une véritable injustice à supprimer comme il l'a fait pour les membres des sociétés de pêche, le droit d'usage de la troisième ligne, qui constitue l'unique dédommagement que la loi leur accordeait jusqu'ici, en échange des sacrifices si lourds et si fructueux qu'ils s'imposent pour assurer la répression du braconnage et le respectement des rivières.

Du reste, quand M. Ehret a commandé une assemblée générale, c'est évidemment avec de très nombreux amis, et qu'on parle au nom de quinze cent mille autres, on a toutes chances de se faire entendre des Pouvoirs publics sans avoir à craindre rien.

LES CONGRÉGATIONS

Les poursuites contre le P. Coubé
On sait que le gouvernement a jugé à propos de pourchasser, à l'exception des troupes qui se sont produites en l'église d'Aubervilliers, pendant un sermon du P. Coubé, non seulement les fauteurs de ces troubles, mais le P. Coubé lui-même.

Le P. Coubé s'est rendu jeudi après-midi dans le cabinet de M. Ardis, juge d'instruction. La conversation a été courte. M. Ardis a informé le P. Coubé qu'il est coupable d'avoir, depuis environ trois mois, dans le département de la Seine, fait partie de la congrégation de Jésus, formée sans autorisation.

Le P. Coubé a répondu qu'il n'avait pour plus tard ses moyens de défense et qu'il n'a employé qu'un avocat, M. Waldeck-Rousseau et les Congrégations.

La Liberté se dit autorisée à déclarer que M. Waldeck-Rousseau a proposé d'intervenir au Sénat dans les débats sur les congrégations et qu'il se prononcera contre la méthode adoptée par M. Combes pour l'application de la loi sur les Congrégations.

DANS LA MARINE
Les Anciens Frères Maristes de Linselles
Les anciens Frères sécularisés de Linselles ont reçu vendredi matin, une convocation les invitant à se présenter dans l'après-midi de samedi, à deux heures un quart, devant M. Deladé, juge d'instruction, M. l'abbé Lenoir, curé, paroisse et propriétaire de l'école, est également convoqué.

A RPOUC
M. Verrier, commissaire de police, a été reçu vendredi matin à l'école pour y interroger les anciens Frères sécularisés. Ceux-ci ont déclaré avoir rien d'autre à répondre que ce qu'ils ont dit au juge d'instruction. Ils ont résisté, ont été ajoutés, pour l'assistance du Tribunal correctionnel.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER PRÈS DE PARIS

Paris, 29 mai. — Un accident de chemin de fer s'est produit ce soir sur la ligne de Saint-Germain. Un train de marchandises venant de Paris a pris un écart et a coupé en deux un autre train de marchandises venant d'Achères. Il y a eu quatre blessés, dont le mécanicien et le conducteur du train tamponneur, qui ont dû être retirés de dessous la locomotive.

Tous les wagons sont les uns sur les autres. Le spectacle est terrifiant. La circulation est interrompue sur quatre voies.

L'AFFAIRE DES CERCLES

Paris, 29 mai. — Le Gil Blas de demain publiera une lettre de M. Lozé, qui s'est adressé par lui ce matin et qui déclare qu'il n'a rien de ces cercles que ce qui a été raconté dans les colonnes. M. Lozé termine en déclarant un brevet d'honorabilité à M. Edgar Combes. Ce qui fait dire au Gil Blas :

« Les affirmations de M. Lozé à l'égard de M. Edgar Combes ont d'autant plus de valeur qu'elles sont dues à des impressions fraîches, puisque, avant hier, le député du Calvados répondait à l'un de nos collaborateurs, l'interrogé à ce sujet et qu'il était bien trop ancien préfet de police pour se méler de cette affaire. »

L'AFFAIRE PELLETAN-PARAYRE

Paris, 29 mai. — Le Gaulois de demain dit :
« La lettre a été écrite dans les termes que nous avons reproduits et, par malheur pour les démentis de M. Pelletan, le visa du cabinet du ministre est sur la lettre de M. Parayre avec une annotation placée en travers de la lettre. »

Le Figaro donne en fac-similé le coin de la lettre annotée dans le cabinet du Ministre. On y lit : « A transmettre », et c'est signé des initiales J. K. N. Et le Figaro ajoute :

« Si ce petit élixir ne suffit pas, nous pourrions donner encore mieux ; mais pour tout homme de bonne foi, la preuve est faite. Le Ministre de la Marine a reçu la lettre de M. Parayre et l'a pas transmis aux magistrats chargés de l'instruction. »

MALADIE DU CARDINAL LANGONIEUX

Reims, 29 mai. — Le cardinal Langonieux est dangereusement malade.

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON DECORE PAR LE TSAR

Saint-Petersbourg, 29 mai. — Le prince Louis-Napoléon, commandant la garde impériale a été décoré, à l'occasion des fêtes du bi-centenaire, de la chaîne de Saint-André.

MANIFESTATION ANTIREPUBLICAINE A PARIS

Paris, 29 mai. — Un manifeste distribué dans Paris annonce que les républicains et les libéraux se réuniront le dimanche 31 mai à l'antichambre de la République, à la suite des dix brocards de son trop bruyant ministre.

LA GUERRE AU MAROC

Tanger, 29 mai. — La colonne commandée par El-Menebhi, ministre de la guerre, a eu un engagement avec les tribus des Beni-Fergidj, qu'elle a mis en déroute. Sept têtes et quinze prisonniers ont été envoyés à Fez.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, vendredi, 29 mai.

Tableau des cotons américains avec colonnes : TERME, CE JOUR, PRÉCÉD, CE JOUR, PRÉCÉD. Les lignes incluent MAI 1903, JUIN, JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE, JANVIER 1904, FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LA GRÈVE DE LA GORGUE-ESTAIRES. — Une conférence entre les délégués patrons et ouvriers a eu lieu vendredi, à deux heures de l'après-midi, à la Préfecture du Nord. Cette conférence, qui s'est prolongée jusqu'à neuf heures et demie, n'a donné aucun résultat.

LE MAIRE DE DUNKERQUE EN RUSSIE. — Hier, les monuments municipaux de Dunkerque ont été pavés. M. Deman, premier adjoint, a expédié au maire de Dunkerque la dépêche suivante :
« Alfred Dumont, maire de Dunkerque, Hôtel de France, Saint-Petersbourg. »

« De pénurie et de cœur avec vous, vos collègues de la municipalité vous envoient un salut très cordial, au nom de notre population tout entière, dont vous saurez si bien défendre, pendant ces fêtes grandioses, les sentiments de joie patriotique et de profonde sympathie pour l'honorable maire, les magistrats et les habitants de cette noble cité, en l'honneur desquels notre ville sera pavée aux cris de : Vive la Russie ! »

L'INCENDIE DE LA CITADELLE D'ARRAS.

Vendredi matin, ont eu lieu à Beaugies, les funérailles d'une des victimes de la catastrophe d'Arras, Mlle Andrieu.

UN MINÉUR ENNEVÉLÉ VIVANT AUX MINES DE NERVA. — Dans la journée de jeudi, l'ouvrier mineur, Isaac Debrock, travaillant avec d'autres camarades dans une des galeries de la fosse n° 2 des mines de Nerva, à Hennin-Compiigny, lorsque soudain un éboulement important se produisit. Debrock, moins heureux que les autres ouvriers, ne put faire assez tôt le plongeon ; il fut enseveli sous un énorme tas de pierres. Fort heureusement, un bois de soutènement ne céda pas entièrement et, pris en deux, Debrock fut ramené partiellement à la surface, mais dans un état de plus en plus grave. Après un travail continu de sauvetage de sa prison ; fou de joie, il pleura ; puis, toujours sous le coup de l'émotion, il embrassa ses camarades auxquels il montrait ses mains ensanglantées. Il porta quelques légères blessures.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, vendredi 29 mai 1903.

2 h. soir, 29° au-dessus de zéro, 759, variable.
5 h. soir, 29° au-dessus de zéro, 759, variable.
9 h. soir, 21° au-dessus de zéro, 759, variable.

Midi, 19° au-dessus de zéro, 759, variable.
2 h. matin, 19° au-dessus de zéro, 759, variable.

Beurre d'Oostcamp est le meilleur beurre de table

SAVON LUMINOX, pour linge et laine.

Chronique Locale

ROUBAIX

FÊTES DES 31 MAI ET 1er JUIN. — Articles d'illumination, verres de couleurs, lampions Luminox brevetés. Maison Broquet-Franchois, 89, rue du Vieil-Aubrevin.

AU SANATORIUM DE SAINT-POL-SUR-MER. — A la suite de la réclamation que l'Administration municipale a faite à l'Administration du Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer, la Mairie a été avisée que le nombre d'enfants à envoyer le 2 juin prochain, pourra être porté de 110 à 150.

La municipalité a pris immédiatement les dispositions nécessaires pour faire profiter du séjour au bord de la mer, 40 enfants roubaixiens, faute de place, avaient été ajournés jusqu'au départ du mois de juillet.

LA RECETTE AUXILIAIRE DES POSTES actuellement 138, rue du Moulin, sera transférée, à partir du 1er juin, au n° 122 de la même rue, chez M. Bauchart, photographe.

LE CONSEIL DE REVISION. — Les opérations du Conseil de revision ont pris fin, vendredi matin, par les consorts du canton Nord. Elles étaient présidées par M. Aubanel, secrétaire général de la Préfecture, entouré de MM. le général Loyer ; Godefroy, conseiller de préfecture ; Scrive, conseiller général de Lille ; Mulliez-Dewavry, conseiller d'arrondissement à Lannoy. Ces messieurs ont été reçus à la gare par M. Leblanc, adjoint au maire. Dans la salle se trouvaient également : MM. Périn, adjoint au maire de Wattrelos ; Lebas, capitaine de gendarmerie et Marion, commissaire central de police.

Les consorts de la classe 1902 étaient 306 et les jours des classes précédentes, 86.

Les opérations du Conseil de revision, commencées à huit heures et demie, ont pris fin à onze heures et demie.

Ensuite, a eu lieu, Grand-Place, la remise d'appel pour les hommes de la réserve de l'armée territoriale, appartenant à la classe 1882, des trois cantons de Roubaix.

A midi, un banquet a réuni, dans la salle du Conseil municipal, autour de M. Eugène Motte, maire, et de ses adjoints, les autorités du Conseil de revision. Etaient en outre présents : MM. Leplat, maire de Wattrelos ; Bourbon, inspecteur primaire, et Devernay, secrétaire général de la Mairie.

Au dessert, M. le Maire a remercié M. Aubanel d'avoir bien voulu être l'hôte de la municipalité roubaixienne. Il a porté la santé du représentant du Préfet et de autres invités. M. Aubanel, dans sa réponse, a regretté de ne pouvoir assister à la cérémonie de la pose de la première pierre de l'hôpital de la Fraternité. Il a dit toute son admiration pour le magnifique plan de solidarité dont la population roubaixienne fait preuve en ce moment.

M. le général Loyer a remercié l'Administration municipale au nom des militaires.

L'HONNEUR DE M. ALBERT MOTTE, CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR. — Jeudi soir, à six heures, M. Albert Motte, a reçu les félicitations du personnel de l'usine de guipures Les Fils d'Alfred Motte, rue Mollière, dans la salle de magasin d'armement décorée pour la circonstance. Le doyen des ouvriers, M. Elouard Sarraus, s'est fait l'interprète des vœux de tous et a prononcé le discours suivant :

Monsieur Albert, Je vous prie, au nom de mes camarades — ouvrier, de recevoir nos félicitations pour votre nomination si méritée au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Nous en sommes sincèrement heureux et nous nous réjouissons avec vous.

Veillez accepter, en souvenir de ce beau jour, le bronze Le Char du Progrès. Qu'il soit le symbole de la marche de vos usines et en particulier de celle de la guipure.

Vive M. Albert Motte ! Vive la République ! Vive la France !

M. Albert Motte s'est montré très touché de ces témoignages de sympathie.

UN ARTISTE TOURCOINGNOIS. M. Baudot, expose actuellement à la vitrine de M. Jubé, rue de la Gare, un très joli portrait au pastel de Mlle Floro Barloy, la Reine des Reines de la Cavalcade de dimanche.

Ce portrait est excessivement artistique. M. Baudot a traité soigneusement les détails de la toilette de façon à bien mettre en valeur la tête fort joliment modelée et d'un grand charme d'expression. C'est un pastel élégant et fin. M. Baudot a tiré un parti admirable de son gracieux modèle.

UNE ROUBAISIENNE REÇUE AUX EXAMENS DE PHARMACIE. — Mlle Angèle Rousseaux, fille de M. et de Mme Rousseaux, dentistes, rue du Collège, vient de subir avec succès ses examens définitifs pour l'obtention du diplôme de pharmacien, avec mention.

TOUJOURS LES CAMBRIOLEURS. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs ont pénétré dans l'habitation de M. Oscar Durez, entrepreneur, rue Sévigné, 2, après avoir escaladé un mur de trois mètres de hauteur.

Dans le restituaire les voleurs ont pris divers vêtements, ainsi qu'une bicyclette portant la marque « la Pline ». Dans la cuisine, deux montres en argent ont été volées et dans le salon une garniture de cheminée. Les malfaiteurs se sont aussitôt rendus à la cave, où ils ont volé une dizaine de bouteilles de vin. La police, saisie d'une plainte, a ouvert une enquête.

LA FRAUDE. — Jeudi soir, vers onze heures, le brigadier de police Desmettes et l'agent Touhonnou ont arrêté, rue de la Gare, un cochon de ferme, César Dabily, âgé de 30 ans, demeurant, rue du Chemin-de-Fer, 69. C'est cet individu qui a été arrêté à Halluin, le 2 septembre de l'année dernière, sur une voiture à double fond contenant 222 kilos de tabac bûche. Le tribunal correctionnel l'a condamné, le 7 novembre, à une forte amende que le prévenu n'a pas payée. La condamnation ne corps étant de douze mois de prison, César Dabily devra subir cette peine. Il sera conduit, aujourd'hui samedi, à la maison d'arrêt de Lille.

CROIX. — Berthe Verghien, 14 ans, couturière au tissage Laridien, rue du Croissant, a été décorée d'une croix de chevalier de la Légion d'honneur en récompense de ses services rendus à la commune de Roubaix. Elle a été présentée par M. le docteur Dumoulin.

WASQUEHAL

UNE ÉPICERIE CAMBRIOLÉE. — Un nouveau vol, nos moins importants que celui de la rue de la Mairie, a été commis dans la nuit de jeudi à vendredi, au préjudice de M. André Haeg-Schloes, conseiller municipal élu à Wasquehal. M. Haeg-Schloes, conseiller municipal élu à Wasquehal, a été avisé par un de ses collègues, M. Haeg-Schloes, conseiller municipal élu à Wasquehal, qu'il avait été cambriolé dans la nuit de jeudi à vendredi, au préjudice de M. André Haeg-Schloes, conseiller municipal élu à Wasquehal. M. Haeg-Schloes, conseiller municipal élu à Wasquehal, a été avisé par un de ses collègues, M. Haeg-Schloes, conseiller municipal élu à Wasquehal, qu'il avait été cambriolé dans la nuit de jeudi à vendredi, au préjudice de M. André Haeg-Schloes, conseiller municipal élu à Wasquehal.

Les cambrioleurs enlevèrent presque tout et, en outre, des souliers, laines, chaussettes, du chocolat, un fromage de Hollande, etc. Le vol est estimé à un millier de francs. Avant de se retirer, les rôdeurs descendirent à la cave et débriolèrent une quantité de bouteilles de vin qui n'a pu être déterminée. Une de ces bouteilles était tombée à terre avec fracas, les voleurs s'enfuirent précipitamment.

Dès le matin, aussitôt qu'il fut constaté la dévalaison de son magasin, M. Haeg se mit en campagne pour retrouver au moins les traces des cambrioleurs. Mais il ne put découvrir qu'un lambeau d'étoffe.

Le garde Sévère qui avait été prévenu, a commencé les recherches minutieuses en attendant l'arrivée de la gendarmerie.

C'est la seconde fois que le magasin de M. André Haeg est cambriolé. La première fois, il y a deux ans, fut assez heureux pour surprendre les individus au moment où ils allaient transporter un lourd butin.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un journalier de la maison Hamart, Georges Bussy, 20 ans, demeurant à Croix, a glissé en marchant sur un rail et s'est fait une entorse au pied droit.

LANNY

PAR ARRET MINISTERIEL du 30 avril 1903, a été nommé à la grande de percepteur hors classe, M. Peryon, percepteur de Lannoy (Nord).

SAILLY

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira jeudi soir, à la Mairie, en vue de sa session budgétaire.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX

MAISON FONDÉE EN 1835